

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 22 JANVIER 2018

13 élus présents et représentés. Secrétaire de séance : S. BELLET

Délibérations

RYTHMES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal a suivi l'avis émis par le Conseil d'Ecole du 15 janvier en faveur du retour à la semaine de 4 jours par 11 voix « pour », 1 « contre » et 1 abstention. Cette nouvelle organisation se mettra en place à la rentrée 2018 avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45 – 12h et 13h45 – 16h30.

EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis du SDE 03 réactualisé à hauteur de 3 035 € pour l'extension du réseau électrique desservant les terrains à bâtir en cours de viabilisation route des Cluzeaux et autorise Mme le Maire à commander les travaux.

DEMANDES DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à demander des subventions avant le 15 février :

- auprès du Conseil Départemental, pour le programme de voirie 2018
- auprès de la DRAC pour des travaux d'entretien sur parements, couvertures et voûtes de l'église

Une première étude d'aménagement de la route de Charmes n'a pas été retenue. Il est décidé d'étudier une autre approche pour réduire la vitesse des véhicules route de Charmes, en entrée de bourg, en s'appuyant sur les services du Département. Une demande de subvention provenant du produit des amendes de police pourra être déclenchée.

CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE

L'ATDA est sollicitée pour la mise à jour du classement de notre voirie communale. Le Conseil Municipal accepte le devis à hauteur de 315 €.

Questions diverses

- Travaux étages mairie : 2 salles sont réalisées. Les archives sont en cours de déménagement.
- Travaux Grange communale : les entreprises extérieures sont intervenues, comme prévu, en janvier, pour les travaux d'accessibilité. Un ponçage et vitrification du parquet ont également été réalisés. Les peintures des toilettes sont en cours de réfection par les employés communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.